L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 19 DECEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

MM. THURBER, dentistes, ont transféré leur cabinet de consultation et de travail des Nos 139 rue Royale et 130 Canal au No 14 rue Baronne. 13 déc—1m

MME A. Elie, au magasin de musique de Werlein, 135 Canal. Les meilleurs pianos et orgues; aussi, musique aux prix les plus réduits. 9 déc.—1m

A LOUER.

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept

A VENDRE.

A Vendre—Pour cause de départ—Un Café, bien achalandé, vis-à-vis du Marché Français, rue Decatur, et ayant une bonne clientèle. S'adresser à F. E. Hernandez, 43 Passage de la Bourse. 17déc—1m

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET, 38 Passage de la Bourse.
29nov—

INSTITUTIONS.

Mlle ODESSA MERCIER,

Professeur de Musique:
PIANO ET SOLFÈGE.
S'adresser rue du Canal, No 198. 25oct

Mme Vve BERNARD NAUTRÉ

A l'honneur d'offrir ses services au public comme professeur de piano, de solfège et de langues française, anglaise et espagnole. S'adresser au Magasin de Musique de Werlein, rue du Canal No 135, chez le Dr H. Bayon, 125 rue Bourbon, où chez elle, 228, rue des Ursulines.
18 sept—

Louis Grunewald,

Agence exclusive pour la vente des célèbres

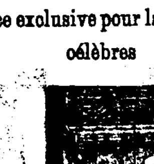

PIANOS PLEYEL, de Paris,
REPRÉSENTÉE PAR TOUTES LES GRANDES MAISONS DU MONDE.

Ces célèbres Pianos sont mis en vente à des conditions faciles et à des prix très raisonnables. Ils sont garantis comme durant le plus dans ce climat.

PLUS DE 86,000

de ces magnifiques instruments sont en usage maintenant, et favorablement connus depuis plus d'un demi-siècle. Soyez certain de visiter mon magasin et d'en examiner le stock, le plus vaste qui se soit jamais vu ici; on y trouvera les grands Pianos américains

STEINWAY,
KNABE,
SOHMER,
BEHR,
FISHER,

et les Orgues sans rivales de Chough & Warren et de Sheringer. Grand assortiment de musique en feuille, d'instruments de musique, de boîtes à musique, couvertures, tabourets, cordes et tous les articles à l'usage des musiciens. Les acheteurs en trouveront mon assortiment le plus varié qui soit au Sud et les marchandises se vendant au plus bas prix.

Attention spéciale consacrée aux ordres de la campagne. Souvenez-vous de
LOUIS GRUNEWALD,
18 Baronne,
127 Canal.
1er oct 85—1an

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE,

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS:
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, A. DELVAILLE,
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,800 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la Compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident.
F. LOW, député assistant secrétaire résident.
12nov. '85—1an—V&C.

Dr EDOUARD DUPAQUIER,

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

270 1/2 rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

Consultations: de 7 à 8 h. du matin, et de 4 à 5 de l'après-midi. Le Dimanche de midi à 2 heures. 17 juin—PP

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose: Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardes,

Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de soumettre à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.
E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M Tardes* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.
D. C. HOLLIDAY. M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique; c'est alors que M. Tardes m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.
ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.
LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'en ont obtenu les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès se sont faits sans le secours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici:

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit L'Elixir Oriental dans différents cas de dyspepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes.
"W. R. MANDEVILLE, D. M.
"483 rue Magazine."

On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes n'ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.
Mme REBECCA SNEAD,
Rue Tremé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL:
AU MAGASIN DE
ANGELO M. & JOSEPH SOLARI
Coin des rues Royale et Douane, Nlle-Orléans
Vente en gros et au détail.
Et chez M. J. VERGNOLLE,
12 avril— 65 Decatur

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE A,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 12 JANV. 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75,000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

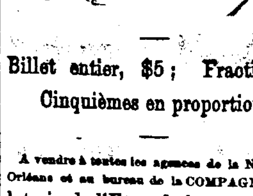

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane,

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. Maylie vs. James A. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 15,141.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée affaire C, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billet à ordre portant les mots et les chiffres suivants:

$8000 00. Nouvelle-Orléans, 6 mai 1882.

Six ans après date, je promets de payer à l'ordre de James Alexander Davidson Huit mille piastres, valeur reçue, avec intérêt au taux de —— pour cent par an à partir —— jusqu'à paiement.

[Signé] HENRIETTA DAVIDSON.
Endossé par JAMES A. DAVIDSON.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 déc—15,18,22,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs. Mme Mary McKay, femme de Luther E. Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,584—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement faubourg Burthville, paroisse Jefferson, en cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Jennett, Hurst et Calhoun et la ligne de la propriété de feu Foucher de Circé, maintenant City Park; la dite portion ou morceau de terre mesure trente pieds de face à la rue Hurst sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt et un pieds deux pouces et six lignes, sur sa ligne du côté sur le côté vers le dit City Park, à une distance de quatre-vingt-onze pieds quatre pouces et une ligne trois quarts de la ligne du dit City Park qui se trouve parallèle, et de plus, la dite portion de terre est désignée comme lot numéro quatre du dit ilet d'après un plan de la dite propriété, qui est annexé à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 23 septembre 1884 à John Rhodes et Mme J. B. F. Ryan, du lot numéro deux et conformément au plan original de Burthville, par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans; le dit ilet de terre est désigné comme ilet numéro soixante.

Acquis par le défendeur de Mme E. A. Barnett, par acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 11 octobre 1884.

Saisi dans l'affaire dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 déc—19 26 janv 2 7 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 4717.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu et signé le 1er juillet 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 16 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro seize qui est borné par les rues Chartres, Conti, St. Louis et Decatur, anciennement Vieille-Levée; le dit lot est désigné par la lettre H sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, conformément au plan numéro soixante-et-onze et aussi désigné par le numéro dix-sept sur un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant M. Lafitte, ancien notaire en cette ville, le 6 janvier 1823.

Le dit lot mesure vingt pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue Decatur, anciennement Vieille-Levée, vingt-quatre pieds, un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Conti, puis courant à un angle droit neuf pieds, dix pouces et deux lignes et puis courant sur une autre profondeur de dix pieds, trois pouces et sept lignes, puis courant sur un angle droit deux pieds, dix pouces et une ligne vers la rue St-Louis, puis une autre profondeur de deux pieds, trois pouces et cinq lignes, puis quatorze pieds, deux pouces et sept lignes de largeur dans le fond, puis une ligne de profondeur de vingt pieds, sept pouces et deux lignes, puis courant à un angle droit vers la dite rue Conti jusqu'à ce qu'il touche une distance ligne de profondeur qui mesure vingt-quatre pieds, un pouce et sept lignes jusqu'à la ligne du commencement.

Etant la même propriété que feu Carl Fischer a acquise de Baptiste Navarro par un acte passé pardevant Jos. Cuvillier, alors notaire en cette ville, le 18 février 1873.

2° Un certain ilet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rue New St-Bernard, Annette, Abondance et Marigny, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, sur un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, le 14me jour de mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan numéro vingt-six de son livre de plans numéro sept, et c'est la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Henry Armant par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 14 août 1873.

3° Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit Troisième District de cette ville, et borné par les rues New St Bernard, Treasure, Annette et Abondance, subdivisé en vingt-quatre lots numérotés de un à vingt-quatre inclusivement sur ledit plan de C. A. De Armas, du 14 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, et c'est la même propriété que le dit feu Carl Fischer a acquise de Philippe Lavergne par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 16 mai 1874.

4° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Julia, Rocheblave et Dorgenois, désignés comme lots numéros neuf et dix sur un plan annexé pour référence, à un acte de vente passé pardevant O. Morel, notaire en cette ville, le 8 juin 1867, et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro neuf mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de soixante-cinq pieds un pouce et six lignes et de face à la rue Julia. Le lot numéro dix mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de soixante-cinq pieds six pouces.

Etant la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Peter Kuhn par acte passé pardevant E. Lauer, ancien notaire en cette ville, le 7 septembre 1871.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, portant intérêt de huit pour cent par an; la dite portion à crédit sera garantie par privilèges de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue.

THOMAS DUFFY. Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15déc—15,22,29—janv5,7,12,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Wm C. Behne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,969—En vertu d'un ordre de vente daté le 7 décembre 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 21 décembre 1885, à 2 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles assortis et d'effets mobiliers, etc., au local No 36 rue Prieur, près Bienville, conformément à l'inventaire dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10déc—10 16 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le shérif civil du contenu de l'établissement de marchandises de tailleur, magasin de vêtements confectionnés pour hommes, au local coin des rues St-Charles et Canal, au bas du Crescent Hall, et ayant un grand lot bien assorti de draps, diagonals, casimirs, mérinos, toile de Russie et velours, etc., et ainsi qu'un joli assortiment de chemises, de chemises de dessous, cols, mouchoirs, bas, gants, caleçons, cravates, etc., et tout ce qui peut appartenir à un établissement de première classe de marchandises pour hommes.

Et ainsi que les comptoirs, installations, vitrines, miroirs, étagères, etc., du dit magasin et trop long à énumérer, en petits lots et en lots pour satisfaire le commerce.

Dans l'affaire de la Succession de Charles E. McVean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,554—En vertu d'un ordre de vente, en date du 5 décembre 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après désigné, le SAMEDI 19 décembre 1885, à 10 heures A. M., et les jours suivants, dimanche excepté, à la même heure, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Tout le contenu, installation, etc., de l'établissement de marchandises de tailleur et magasin de vêtements confectionnés pour hommes, situé à l'encoignure des rues Canal et St-Charles, au bas du Crescent Hall, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,
8déc—8 12 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. O. Terry & Sons vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 13,573—En vertu d'un ordre de vente, en date du 13 novembre 1885, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, la propriété suivante, à savoir:

250 pièces de bois (plus ou moins) d'un pied carré sur soixante pieds de long (plus ou moins), bois de pin, maintenant dans le Lac Pontchartrain, à la Station Frenier, sur le chemin de fer Jackson, paroisse St-Jean-Baptiste.

Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, Syndic dans l'affaire ci-dessus.
8 déc—8 15 19

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Theo. M. Hurst vs Jno Carter, Henry Lawson et Jno Ward.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, sur le Nouveau Bassin, (côté rue Julie) entre Franklin et Liberty—

La propriété ci-après décrite, à savoir:

La goélette Charles Perry, ses meubles, apparaux, etc., comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin, côté de la rue Julie, entre Franklin et Liberty.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
9déc—9,16,23,30—janv6,9.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare de faire l'acquisition d'une résidence magnifique dans l'une des meilleures parties de la ville et dans un quartier des plus aristocratiques. Vente importante par le Shérif Civil de cette grande portion de terre de valeur formant l'encoignure des rues Prytanée et Septième, ilot borné par les rues Coliseum et Huitième, mesurant 127 pieds sur la rue Prytanée et 214 pieds sur la rue Septième. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. Walter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,525.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 19 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Coliseum, Septième et Huitième; la dite propriété mesure une façade totale de cent vingt-sept pieds à la rue Prytania sur une profondeur et façade à la rue Septième de deux cent quatorze pieds plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de la Mechanics and Traders Bank par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 1er décembre 1877, titre enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 309.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17 24—1 8 15 19 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur et améliorées dans les deuxième et troisième districts.

Antoni Frey vs. Charles Gaulon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,977.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain terrain, situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro 12 de l'ilet compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan fait par Henry Moelhausen, architecte et voyer, en date du 9me jour de juin 1845, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot touche au lot de l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe et la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

2° Un certain terrain, situé dans le faubourg Tremé de cette ville, désigné par le No onze du même ilet, compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

3° Deux certains terrains situés aussi dans le faubourg Tremé et dans le même ilet, borné par les rues St Philippe, Dumaine, Roman et Prieur. Les dits lots sont désignés par les numéros treize et quatorze, conformément au dit plan ci-dessus décrit par Henry Moelhausen, et mesure comme suit, à savoir:

Le lot numéro treize mesure trente-six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Le lot numéro quatorze mesure trente-six pieds un pouce et deux lignes et demie de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes. Les dits lots de terre sont bornés, sur le côté le plus rapproché de la rue Roman, par la propriété de M. Jean Baptiste Magnard ou son représentant.

4° Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet, borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, désigné par le numéro sept, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer en date du 25me jour de septembre 1866 et annexé sur la marge d'un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3me jour d'août 1870; le dit lot de terre mesure vingt pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

5° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet borné par les rues St-Philippe, Prieur, Dumaine et Roman, le dit lot de terre mesure trente trois pieds six pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de cent-neuf pieds huit pouces et quatre lignes, borné sur le côté vers la rue Prieur par la propriété de L. Mathe et sur l'autre côté près de la rue Roman par la propriété de G. Green.

La propriété ci-dessus décrite, est la même propriété acquise par le dit Charles Gaulon de J. B. Magnard, par acte passé le 30 novembre 1880 pardevant W. A. Bienvenu, notaire.

6° Un certain terrain avec tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Annette, Genius, Célestine et St Antoine. Le dit terrain mesure—mesure américaine—30 pieds, plus ou moins, rue Annette, sur cent vingt, plus ou moins, de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le terrain forme l'angle des rues Genius et Annette, et étant la moitié d'un plus grand terrain désigné par le No. 9 du carré No 68 sur un devis du voyer Pilié en date du 21 juin 1830. La propriété est la même qu'a achetée ledit Charles Gaulon par le même acte plus haut mentionné à la date du 30 novembre 1880.

7° Un certain terrain, situé dans le faubourg Tremé de cette ville, dans le carré de l'ilet borné par les rues Marais, Tremé, St Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le No 2 sur un devis du J. Communy, voyer de la municipalité No 1, en date du 10 décembre 1842, et déposé au bureau de J. Cuvillier, notaire; le dit terrain mesure—pied français—trente pieds de façade sur la rue St-Pierre, trente un pieds un pouce et deux lignes de façade rue Promenade Carondelet, soixante-onze pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la limite vers la rue Tremé, et soixante quatre pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Marais.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les privilèges qui y appartiennent sans exception ni réserve. Etant la même propriété achetée par le dit Charles Gaulon, de M. M. J. Lavarenne et autres par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, en date du 24 avril 1880.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20nov—20,27—4,11,18 22déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Uhlhoff vs. Révérend Patrick Allen et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 15,485—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 2 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Et un autre certain lot de terre situé dans le dit Premier District de cette ville, dans le dit ilet, borné par les rues Camp, Girod, Julia et Magazine, touchant la propriété connue comme l'église St-Patrick et mesurant au pied américain trente-deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de cent soixante-dix pieds six pouces entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui ont été construites sur le dit lot de terre et tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er déc—1er 8 15 22 29—jan 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur, améliorée, connue comme le No 169 rue St-Charles.

Donnant actuellement un revenu de $150 par mois.

Dans l'affaire de Walter Pugh vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, désigné comme lot No. deux, faisant partie de l'ilet compris entre les rues Girod, Julie, St-Charles et Carondelet; le dit lot mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent soixante pieds, borné sur un côté par la propriété de feue Veuve Baptiste Jourdain et sur l'autre côté par celles de Fielding L. Turner. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No. 169 rue St-Charles, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Etant la même propriété que la défenderesse précitée ci-dessus a acquis comme bien paraphernal de Lucius Holmes Place, d'après un acte pardevant Edward G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, à la date du 30 mars 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28nov—déc5,12,19,24,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Premier District de cette ville, dans la partie commerciale et financière de cette ville, sur la rue Gravier, à deux portes du Coton Exchange.

Succession de Kate Townsend.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 9,740.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 26 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 23 novembre 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cette propriété bien située, connue par le No 191 rue Gravier, bornée par les rues Baronne, Commune et Carondelet, et mesurant, au pied américain, 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques fortement construite avec 3 étages, subdivisée en plusieurs bureaux et offre une occasion exceptionnelle pour un capitaliste pour un placement de premier ordre.

Conditions—Du montant du prix de l'adjudication de l'acquéreur dix mille dollars seront payés par un crédit de douze mois avec un billet garanti par hypothèque spéciale et portant intérêt de 8 pour cent par an. L'acte contiendra toutes les clauses usuelles de garantie, le transfert de la police d'assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, et le reste comptant. Toutes les personnes réclamant des droits adverses se joindront pour en donner le titre.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Voir le plan à la Bourse.
28nov—25,28—5,12,19,26déc.

ANNONCES JUDICIAIRES

ADMONITION.

George Godfrey et als. vs. Mary et Emma Godfrey et als.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans, No. 14,324—Division B, dans l'affaire de Ferdinand Goldsmith et Patrick Mealy, demandant une admonition.

A tous ceux que cela concerne:

Attendu, que Ferdinand Goldsmith et Patrick Mealy ont acheté à l'enchère publique faite par George G. Friedrichs, encanteur, dûment commissionné pour cette paroisse, le 22me jour d'août 1885, à midi, conformément et en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1885 et signé le 22 juin 1885, par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B, de cette cour, dans l'affaire ci-dessus, le dit jugement étant pour un partage, la propriété décrite ci-dessous et ayant demandé à la cour une admonition ou un avertissement, conformément à la loi et les sections 2370 à 2380 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane de 1870;

Conséquemment toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont prévenues qu'elles sont citées et qu'avis leur est donné au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans de faire valoir tout droit, titre ou réclamation qu'elles pourraient avoir dans la propriété décrite ci-dessous, en conséquence de toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour, d'après lequel celui-ci a été rendu, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation ou l'avis, dans les conditions ou dans la vente, ou toute autre défectuosité quelconque, de faire valoir dans les trente jours du jour que cet avis a été inséré dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Qu'à la dite vente de la propriété décrite ci-dessous, Ferdinand Goldsmith est devenu l'acquéreur du premier lot pour le prix et la somme de dix-huit cents piastres, et Patrick Mealy, l'acquéreur du second lot pour le prix et la somme de treize cent vingt-cinq piastres.

Description de la propriété achetée par Ferdinand Goldsmith, d'après un acte pardevant Omer Villeré, notaire, daté le 2 octobre 1885.

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Nayades, (actuellement St. Charles) et Prytanée, le dit lot ayant, mesure américaine, vingt-huit pieds de face à la rue Melpomène, la même mesure dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-deux pieds; étant désigné comme le lot No 7, d'après un plan par J. Pilié, daté le 23 décembre 1841; avec l'usage d'une allée en commun avec les autres lots. Etant la même propriété acquise par William Godfrey, le 13 mars 1842, conformément à un acte pardevant Théo. Seghers, ex-notaire en cette ville.

Description de la propriété acquise par Patrick Mealy d'après un acte pardevant Omer Villeré, notaire, le 14 octobre 1885:

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent vingt pieds (mesure française), entre lignes parallèles; le dit lot est désigné comme le lot No 1, d'après un plan annexé à un acte de partage entre Frances Truxillo et Rosalie Truxillo, femme de Wm Godfrey, pardevant Robert J. Ker, notaire, le 9 mars 1854.

Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme: JULES VIENNE Député-Greffier.
13 déc—1fpsem—1mois

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James M. Winship vs. Scott Collins (ou Colins).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15 331—En verto d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges appartenant à la dite propriété, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Homer, Elmire et Chestnut et désigné comme lot numéro onze dans l'ilet numéro cent quarante-six, d'après un plan dressé par Arthur De Armas, arpenteur, en date du 28 février 1870, lequel plan est déposé comme référence au bureau de W. H. Seymour, notaire en cette ville, d'après le dit plan, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Homer sur une profondeur de cent vingt huit pieds cinq pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Propriété acquise par le défendeur en un achat du plaignant, conformément à un acte pardevant Alphonse V. Philips, notaire, le 30 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
21 nov—21,28—déc 5,12,18,22.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Richard B. Whitehead. No 5,933—Succession de Joseph B. Whitehead No 12,985.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux ordres de vente, datés le 20 novembre 1885, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et particulièrement les deux sixièmes indivis part et intérêt, étant le sixième indivis part et intérêt, de chacune des ci-dessus successions dans la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Girod, Lafayette et Front, désigné comme lot numéro quinze d'après un plan de J. R. Beard, et mesurant vingt quatre pieds et deux pouces de face à la rue Fulton et vingt-quatre pieds trois pouces à la rue Front sur cent dix neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro quatorze, et cent vingt pieds un pouce et deux lignes de profondeur et face à la rue Girod.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
nov 25—déc 2,9,16,23,29

Succession de Joe B. Whitehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 12,985—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 novembre 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Le tout, et particulièrement le tiers indivis, de la part, action et intérêt dans la susdite succession de la propriété et après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Front, Poydras et Lafayette, désigné sur le plan connu comme le plan de J. A. Beard dûment certifié par Hugo Grant, arpenteur en date du 12 janvier 1852, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, comme le lot No treize et mesurant, d'après le plan, vingt-trois pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Fulton vingt-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne plus près du lot No quinze, et de cent seize pieds neuf pouces et trois lignes sur l'autre ligne plus près du lot No quatorze.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante-quinze (75) rue Front.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
25nov—24—déc2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

David Dufréchou vs. Mlle S. S. Z. Long.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,906.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le faubourg Tremé, désigné par le numéro six, dans l'ilet numéro soixante-quinze, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste-Anne et Dumaine, formant l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne, et mesurant trente-et-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds, dix pouces, entre lignes parallèles, faisant face sur un côté à la rue Dumaine, d'après un plan dressé par Bourgerol, arpenteur, daté le 10 janvier, 1829, et déposé dans le bureau de F. De Armas, alors notaire en cette ville, et aussi d'après un autre plan de L. Surgi, le 16 juin 1839, et déposé dans le bureau de T. Turcaud, alors notaire en cette ville, le 29 décembre 1839.

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte.

Acquis par la défenderesse en un achat de Mme Veuve C. B. Lenes, d'après un acte pardevant C. Morel, notaire en cette ville, le 22 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er dec—1,8,15,22,29—jan 2.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sarah Hirsch vs. Alex. Shlenker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,917.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Erato, anciennement Médicorte, et Thalia, anciennement Estelle, et mesurant, au pied américain, trente pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent soixante-dix-sept pieds neuf pouces et sept lignes, entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par George T. Dunbar, ingénieur civil, et déposé en l'étude de feu H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville.

Etant le même lot de terre que le défendeur a acquis de James Buckner, conformément à un acte passé pardevant John French Coffey, notaire en cette ville, le vingt-neuvième jour d'octobre dix-huit cent soixante-neuf.

2° Et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Magazine, Constance, Erato et Thalia et désigné comme lot numéro deux sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt-sixième jour d'avril 1833 et déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire en cette ville; lequel dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement décrite a été acquise par le défendeur de J. Gundersheimer par acte passé pardevant le dit Coffey, notaire, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent soixante-seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28nov—28,—5,12,19,26,30déc.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Mme Blanche A. Stackhouse, épouse de Edgar M. Vallette vs Son époux. Division E. No. 15,568.

JE CERTIFIE ici que le 17me jour de novembre 1885, un jugement a été rendu par cette cour dans la susdite affaire, dans le langage et les chiffres suivants, savoir: Mme Blanche A. Stackhouse, épouse de Edgar M. Vallette vs Son époux—Division E, No. 15,568.

Sur motion de Henri P. Dart, avocat de la plaignante, et sur la preuve dûment fournie à l'appui de la prière de ladite plaignante, la loi et les témoignages étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut dans cette affaire enregistré le 12 novembre 1885, soit maintenant confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante, Mme Blanche Annette Stackhouse, et contre le défendeur, Edgar M. Vallette, son époux, décrétant une séparation de biens entre la dite plaignante et son dit époux et une dissolution de la communauté de gains et d'acquêts existant jusqu'ici entre eux.

Il est du plus ordonné que la propriété et le droit de possession de la propriété mobilière décrite dans la dite pétition enregistrée soit reconnue et que le défendeur paie les dépens du procès.

Jugement rendu le 17 novembre 1885.
Jugement signé le 23 novembre 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 3me jour de décembre, en l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
18 déc—3f en 30j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pascal Sarthou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,987—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, jr, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pascal Sarthou, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19déc—19,24,28

Succession de Joseph Warth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,680—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17.22.26

Succession de Eona Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,791—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15déc—15,19.24.

Succession de Mme Evelina Duverjé, veuve de Charles Godefroy Olivier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,804—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par P. Numa Olivier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 déc—15,19,24

Succession de Frank Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,459—Division C—Attendu que Mme Maria Silva, veuve de Frank Silva, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Silva, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12déc—12,16,19.

Succession de Mme Françoise E. Doulerre, épouse de Claude P. Samory.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,982—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Claude P. Samory, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11déc—11 15 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—L. H. Fernandez vs. ses créanciers—No 16,192. Division—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de L. H. Fernandez soit tenue et convoquée pardevant Henry J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, le 31e jour de janvier A. D. 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de déterminer et prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit L. H. Fernandez soient suspendues, et que Meyer Gutheim, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, GEO. P. CAZELAR, Députés Greffiers.
18 déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Judah Chandler vs. ses créanciers—No 16,112 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Judah Chandler soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. P. Upton, Esq., notaire en cette ville, JEUDI, le 14ème jour de janvier 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. S. Benedict, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle Orléans, 4 décembre 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—W. B. Merchant vs. Ses Créanciers.—No 16,084—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Washington B. Merchant, soit et est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Robert P. Upton, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI le 9me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire Washington B. Merchant soient suspendues et que Lawrence O'Donnell, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1885.
(Signé): HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5déc—3f en 30j.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Micolo & Lacaze et George E. Lacaze individuellement vs. Leurs Créanciers.—No. 16,051.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement et comme membres de la raison sociale Micolo & Lacaze ait lieu pardevant John L. Lareschel, notaire en cette ville le 6me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération l'application des pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toute procédure judiciaire contre les personnes et les biens des dits Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement et comme membre de la dite raison sociale Micolo & Lacaze soient suspendues.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1885.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2 déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Thomas R. Brady vs Ses Créanciers—No. 16,018—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Thomas Reilley Brady, soit, et est, par le présent, acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire public, en cette ville, Samedi le 19ème jour de décembre 1885, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et la personne du dit Thomas Reilley Brad, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1885.
Signé: F. A. MONROE.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN. Député-Greffier.
1 déc—3f en 30 j

VENTE DE SUCCESSION.

Succession de John R. Gaines

EN VERTU D'UN ORDRE DE L'HONORABLE A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, j'offrirai en vente, sur les lieux, à midi, SAMEDI, 26 décembre 1885, le cottage à double corps de logis, No 47 et 49 rue Palmyre, avec le terrain sur lequel il est bâti lequel a une façade de 38 pieds sur la rue Palmyre et une profondeur d'environ 100 pieds, entre lignes parallèles; aussi un petit lot d'effets mobiliers appartenant à la succession de John R. Gaines, en communauté, conformément à l'inventaire.

Conditions—Comptant.
MARY E. GAINES, Tutrice naturelle.
24 nov—6 f en 30

Avis aux Créanciers.

Gidière, Day & Co. et les membres individuels de la dite raison sociale vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,506—Division "E"—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire et supplémentaire présenté par Robert S. Day, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 déc—13,18,22

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

40 Magnifiques Vaches Laitières Créoles.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 23 décembre 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, au Bayou St-Jean, en face du pont de la rue Esplanade, sur l'ancienne habitation Allard.—

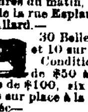

30 Belles Vaches avec jeunes veaux, et 10 sur le point de véler.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant; de $50 à $100, trois mois, et audessus de $100, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
19déc—

Comptes Divers.

A. C. F. Drez vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 14,120.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—LUNDI, 21 décembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1885, dans l'affaire ci-dessus.

Un lot de comptes divers selon inventaire en cour.

Conditions—Comptant.
10 déc—10,15,19,21.

Terrain vacant sur la rue Urquhart

Succession de Alphonse Perdreauville, No 14,755.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 décembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 20 novembre 1885—

La moitié indivise d'un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Urquhart, Morales, Champs-Elysées et Français, mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Urquhart sur 96 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

P. S.—Le privilège est donné à l'acquéreur de prendre au même prix d'adjudication l'autre moitié indivise de la susdite propriété.

Acte de vente pardevant A. Abat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 nov—24,28—5,12,19,26déc

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Matériaux pour les fabricants de voitures, etc.

Dans l'affaire de Hubert Rolling vs ses créanciers.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.—No 15,617.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, le 28 décembre 1885 à 10 heures et demie A. M., sur les lieux Nos 158, 160 et 162 rue Poydras, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 16 décembre 1885, les articles ci après décrits, à savoir:

Un assortiment général de matériaux pour fabricants de voitures, wagons et voitures de seconde main, peintures, roues, etc. Aussi, un lot de comptes ouverts, le tout selon inventaire enliassé.

Conditions—Comptant.
17 déc—17,23,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Superbes diamants, effets d'habillement, etc.

Succession de Charles L. Davis et épouse.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 16,001.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 21 décembre 1885 à 10.30 heures A. M. dans sa salle d'encan, No. 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 10 décembre 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un assortiment élégant de diamants et autre bijouterie en or, montres en or, etc.

Aussi un superbe manteau en peau de veau marin, et un assortiment d'effets d'habillement.

Le tout conformément à l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. B.—Les effets ci-dessus pourront être examinés le jour de vente seulement.
11 déc—au 21 déc

PAR HOEY & O'CONNOR.

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE,

Propriétés foncières de valeur dans les Premier, Deuxième et Sixième Districts.

SAMEDI 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, MM. HOEY & O'CONNOR vendront à l'encan, les propriétés ci-après décrites:

1° La maison de résidence en bois à deux étages No 420 Avenue St Charles, au coin de la rue Enterpe, sur la première avenue environnée par des améliorations modernes de première classe.

2° La maison de résidence en briques No 160 rue St Louis, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le terrain a 40 pieds sur 123. La maison conviendrait à une nombreuse famille, elle est maintenant occupée et louée à bail à M. J. Newman.

3° La maison de résidence en briques à trois étages et demi, 65 rue Dauphine, entre les rues Bienville et Conti. La situation en est excellente pour y résider ou l'habiter. Elle est louée dans le moment $60 par mois.

4° Seize terrains formant la moitié de l'ilet faisant face aux rues State, Colisée et Perrier. Une fort jolie terre pour y bâtir ou y cultiver un jardin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans avec intérêt de 8 pour cent et les clauses usuelles de garantie. Pour de plus amples renseignements voir les plans exposés à la Bourse d'Encan St Charles.
12 déc—12,13 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt dans Abita Springs.

(Sources Abita).

Dans l'affaire de Gidière Day & Co. vs leurs créanciers.

No 13,506. Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 16 janvier 1886 à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, et signé le 2 novembre 1885, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Le sixième d'un intérêt indivise dans certaines terres et améliorations, dans la paroisse de St Tammany, dans cet Etat sur une partie desquelles terres, se trouvent les "Abita Springs" (les Sources Abita), lesquelles pour plus de détails voir comme suit:

1. 595 43/100 acres dans T. 6 et 7 S. R. 11 et 12 E., acquis par Gidière et autres de A. Bohn, d'après un acte pardevant J. Héno jr., notaire, le 19 mai 1881.

2. 371 72/100 acres dans T. 6 et 7 S. R. 12 E., acquis par le dit Gidière et autres de R. W. Simpson, d'après un acte pardevant le même notaire et portant la même date que ci-dessus.

Conditions—Comptant, et l'acheteur assumera le paiement au dessus du montant de son enchère de toutes les taxes sur les dites terres, dues et exigibles pour l'année 1885.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, Esq., notaire.
15 déc—15, 16, 26—janv 5, 9, 16.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Le cottage No. 785 rue Dauphine, entre Piété et Désiré.

Le cottage double No. 692 rue Dauphine, entre Clouet et Montégut.

Succession de Veuve Tobias Brunnsam ou Brunnsann.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier No 15,467.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 12 novembre 1885, Dossier No 15,467, pour le compte de la succession de la veuve Tobias Brunnsam ou Brunnsann, décédée—à l'encan, il sera vendu:

1° Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Montégut, Grands-Hommes, maintenant Dauphine, et Royale, anciennement Casacalvo, désigné par le No 6, mesurant trente-six pieds de face à la rue Dauphine, anciennement Grands-Hommes, sur une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double à deux corps de logis ayant 2 chambres et cabinet sur chaque côté, cuisine, cuve et connu comme le No 692 rue Dauphine.

2° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent ou qui en dépendent, situé dans l'ancien faubourg Washington, District Clouet, maintenant le 3me district de cette ville, et désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 2, lequel est compris entre les rues Bourgogne (autrefois Craps), Dauphine (autrefois Grands-Hommes), Piété et Désirée, conformément au plan dressé par C. Giroux, architecte, en date du 14 décembre 1848, et déposé comme plan No. 35 dans le livre de plans No. 5 de Louis T. Caire, ancien notaire. Le dit lot mesure trente-sept pieds, trois pouces de face à la rue Dauphine (autrefois Grands-Hommes), trente-sept pieds, un pouce, quatre lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds, dix pouces, trois lignes, tout mesure anglaise.

Les améliorations consistent en un cottage pour résidence avec 4 chambres, cuisine à 2 chambres, cuve, etc, et connu comme le No 785 rue Dauphine.

Les mesures ci-dessus sont en plus ou en moins et conformément à des plans récents faits par Hunter Stuart, arpenteur, en date de novembre 1885.

Conditions.—La moitié ou plus du prix d'achat comptant; le reste payable en des billets à un an, garantis par le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de leur date, avec les clauses ordinaires relatives aux honoraires d'avocat, assurances, etc. Les dits billets seront divisés en coupons, si les parties intéressées le désirent. Il sera payé au moment de l'adjudication dix pour cent pour assurer la vente.

Actes de ventes pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1885.
15nov—15,22,29,déc6,13,19.

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat.
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément [illegible] fleurs en laine, en papier, en cire [illegible] aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand [illegible]
[illegible] 17 se [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

GAGES, GAGES, GAGES.

BROCHES MONTÉES OR ET DIAMANTS.

Des derniers modèles.
Bagues en diamants, montures riches et nouvelles.
Epingles montées en diamants pour messieurs
Boucles d'oreilles, montures or et diamants, derniers genres.
Magnifiques Montres en or et argent, manufacture anglaise.
Magnifiques Montres or et argent des premières manufactures américaines, garanties en parfait état.
Magnifiques Montres or et argent, manufactures françaises et suisses.
Chaînes d'or pour hommes et femmes, derniers modèles.
Superbes Pendules françaises et américaines.—Argenterie massive, Plaqués assortis.—Pistolets, Fusils, Revolvers, Poignards, etc.—Bijouterie fine de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de Marchandises, trop long à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale, —LUNDI, 21 décembre 1885, à 10 1/2 heures A. M., ainsi que les jours suivants, il sera vendu au magasin de prêts de J. Anglade, encoignure Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, se composant en partie des articles ci-dessus mentionnés. 18 déc—

Mulets! Mulets!

Micolo et Lacaze vs. Wm. H. Smith.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 15,642.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 19 décembre 1885, à 10:30 A. M., il sera vendu à l'encan, aux "Ecuries de Ferdinand Pfeffers," au No 248 rue Commune, entre Bassin et Remparts, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, daté le 15 décembre 1885, dans l'affaire ci-dessus—

9 Mulets.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 16 déc—

PAR JOSEPH C. HOGDSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de commerce!

Vente de commerce!

Installation de gaz, Globes, Becs de gaz, Abat-jour, Ranges, Tuyaux de plomb, Articles de cuivre pour plombiers.—Baignoires, Tuyaux en caoutchouc, Tuyaux en fer avec installation, Lavabos.—Outils, machines à couper, Poterie, Lieux d'aisance, 2 grandes Vitrines, 2 autres Vitrines.

Meubles de Bureaux incluant Bureaux, Coffre-fort et un grand nombre d'articles trop longs à énumérer.

—AUSSI—

Un cheval de wagon avec harnais.

Dans l'affaire de la succession de M. H. Applegate, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 15,596.

A l'encan.

PAR JOSEPH C. HODGSON, Encanteur, Bureaux No 4 rue Carondelet—MERCREDI, 30 décembre 1885 à 10 1/2 heures A. M., et les jours suivants jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, au No 60 rue Camp, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 17 décembre 1885, Dossier No 15,596, dans l'affaire de la succession de M. H. Applegate, décédé, il sera vendu, à l'encan:

Tout le contenu du dit magasin, situé au No 60 rue du Camp, incluant installations de gaz, globes, ranges, abat-jour, becs de gaz, baignoires, tuyaux en caoutchouc, lavabos, lieux d'aisance, outils, bureaux, coffre-fort, cheval pour wagon, harnais, etc.

Conditions—Comptant avant livraison.
19 déc—19,20,27,30

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains propres pour y bâtir une maison.

Pour effectuer un partage.

Dans l'affaire de Manuel D. Gonzales vs. Mme Caroline Prats et als.

No 15,975—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet—SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 30 novembre 1885 et signé le 5 décembre 1885, il sera vendu, à l'encan—

Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros 1 et 2 dans l'ilet borné par les rues St Mary, Prytania, St Andrew et Coliseum. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Mary sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 1 de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes sur un côté et 116 pieds 7 pouces et 3 lignes sur l'autre côté qui le divise du lot No 2; de 116 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté du lot No 1 et 115 pieds 11 pouces et 6 lignes sur l'autre côté. Ensemble avec tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, notaire.
9 déc—9 19 26—janv 2,9

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur et améliorée.

Succession de F. A. Lasanera.

No 8,809—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 26 Décembre 1885, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 novembre 1885 il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, St-Pierre, Remparts et Toulouse, mesurant 20 pieds de face à la rue Bassin, côté nord, sur une profondeur de 72 pieds. Les améliorations sont connues par le No 156 rue Bassin.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Barnett, notaire. Dix pour cent sera requis du montant de son adjudication.
21 nov—21 28—déc 5,12,19,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette magnifique habitation cotonnière connue comme "Blackwater",

Située dans la paroisse Tensas.

Succession d'Alfred Penn.

No. 3851—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux: No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 13 novembre 1885, il sera vendu à l'encan, cette propriété de valeur connue comme habitation Blackwater, comprenant les morceaux de terre suivants, à savoir:

Sections ou lots Nos. 5 et 6, faisant face au lac St-Joseph, dans le Township 13, R. 12 E. ayant 321 84/100 acres, sections 7 et 8, même Township et R. Aussi, faisant face au lac St-Joseph et ayant 840 acres; et la concession au fond de la dite terre, comprenant 1168 81/100 acres, faisant ensemble 2336 62/100 acres, plus ou moins, le tout dans la paroisse Tensas, en cet Etat, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en une maison de résidence, un moulin à coton à vapeur, écurie, et toutes les autres bâtisses nécessaires, le tout en bon état, située dans une des meilleures régions cotonnières, anciennement connue comme une des plus belles habitations dans le Sud. La récolte actuelle, cette année, sera de 800 à 1000 balles.

Possession donnée le 1er janvier 1886.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste en deux paiements égaux, payables en un et deux ans, représentés par billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'au paiement final, avec les clauses usuelles de garantie, 10 pour cent au moment de la vente sera requis sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Grima, notaire.
17nov—17 21 28—déc 5 12 19

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques à deux étages,

No. 480 rue Moralès,

Entre les rues Union et Français.

Une action du Produce Exchange Stock.

Succession de Diego Sans, décédé.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 18 rue Carondelet—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magazine, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté le 13 novembre 1885, Dossier No 15,341, pour le compte de la succession de Diego Sans, décédé, il sera vendu à l'encan—

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 20, borné par les rues Marais ou Moralès, Union, Urquhart et Français, désigné par le No 169 et mesurant en mesure française 49 pieds de face à la rue Moralès, sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages avec toiture en ardoises; la résidence est connue comme le No 480 rue Moralès, et a 8 chambres, citerne, auvent, commodités, etc., etc., jardin, arbres fruitiers, etc., et produit maintenant $25 par mois.

2° Une action du Capital Stock de $100 payé en plein du Produce Exchange de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant sur les lieux et avant le transfert.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1885.
16nov—15,22,29—6,13,19déc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District,

Rue du Bassin, entre les rues Julie et Girod.

Rue Girod, entre les rues du Bassin et Franklin.

Succession de L. C. Shaw et de E. H. Shaw. No. 11,011.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur Bureaux 46 rue Royale, SAMEDI, 16 janvier 1886 à midi, à l'enchère publique, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un arrêt de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 décembre 1885, pour le compte des susdites successions, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux certains terrains ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilot borné par les rues du Bassin (anciennement St. John), Franklin (anciennement St Pierre), Girod et Julie, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan particulier fait par R. Voilquin, voyer, en date du 12 novembre 1833 et déposé dans le bureau d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville, sur le plan 31 du livre des plans No 2, conformément auquel dit plan les dits terrains mesurent, au pied américain, chacun 23 pieds de façade rue du Bassin, chacun les mêmes mesures sur la limite inférieure, et les profondeurs suivantes:

Le terrain No 1, 128 pieds 6 pouces et 5 lignes d'un côté, 128 pieds 6 pouces et 6 lignes de l'autre côté qui le sépare du terrain No 2, et le terrain No 2 mesure 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la dite ligne divisant les dits terrains, et 128 pieds 7 pouces et 3 lignes de l'autre côté. Acquis par feu Louis C. Shaw à une vente faite par Notier et Soulié conformément à un acte passé pardevant Thomas Jefferson Beck, notaire en cette ville, sous la date du 27 février 1860.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Girod, Julie, St Jean, actuellement Bassin et St Pierre maintenant Franklin et désignés comme lots Nos 40 et 41, d'après un plan dressé par Joseph Pilié arpenteur, daté le 26 janvier 1832 et déposé dans le bureau de Felix de Armas récemment notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles mesure américaine.

Acquis par feu Lewis C. Shaw, en un achat de Joseph M. Howell conformément à un acte pardevant George Rateslaude, dernièrement notaire en cette ville, en date du 5 janvier 1856.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en échéances égales en billets à 1 et 2 ans portant intérêt de 8 0/0 à partir de la date à l'ordre des acquéreurs et endossés par eux avec les clauses usuelles de 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procès ainsi que l'assurance. Ils seront garantis par privilège du vendeur et par hypothèque sur la propriété vendue.

Actes de vente pardevant J. J. Wolfe, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 déc—12, 19, 26—Janvier 2, 9, 16.

ACTIONS DU GAS LIGHT COMPANY —ET— CITIZENS BANK.

Succession d'Eveline G. Marshall.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,902

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—MERCREDI, 23 décembre 1885 à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 décembre 1885 pour le compte de la susdite succession.

342 actions du fonds capital de la New-Orleans Gas Light Company.

47 actions du fonds capital de la Citizens Bank of Louisiana.

Conditions—Comptant à l'adjudication et avant le transfert.
11 décembre—

Actions de Compagnies d'Assurances.—Bijoux et Argenterie.

Succession de F. Edgar Ducongé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale, MERCREDI, 23 décembre 1885, à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. juge Henri L. Lazarus, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 décembre 1885 pour le compte de la dite succession:

1° Un Bracelet en or monté d'émeraudes et de diamants.
2° Une Bague en or avec diamants et émeraudes.
3° Un bel assortiment d'argenterie.
4° Trois Actions et une fraction du fonds capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.
5° Deux Actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant sur l'adjudication.
10déc—

Propriété de valeur améliorée dans le troisième district.

Succession de Marguerite Sébastien ou Bastien vs. Arthur De Armas.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 12,597

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 2 janvier 1886 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 17 novembre 1885 et signé le 21 novembre 1885 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété suivante, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Annette, Prosper et St Bernard, étant la moitié la plus rapprochée de la rue Annette du lot No 464 de l'ilet No 48, d'après un plan primitif du nouveau Faubourg Marigny, lequel terrain mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y a un, en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garanti par le privilège du vendeur et par une hypothèque sur la propriété vendue avec toutes les clauses de garantie usuelles et hypothécaires.

L'acquéreur devant assurer les bâtisses sur la dite propriété pour le montant du dit billet, et transférer la police d'assurance au détenteur du dit billet et payer de plus au moment du prix d'adjudication les taxes dues en 1885.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 nov—28—déc 5 12 19 26—jan 2

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages avec verandah, à l'encoignure des rues Tremé et Ste-Anne.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.—No 15,323.

Succession de Henri J. Rivet.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No. 79 rue Bienville.—JEUDI, 31 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 30 novembre 1885, il sera vendu la propriété ci-après décrite appartenant à la dite succession, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 157 rue Tremé, situé dans le Deuxième District de cette ville et formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Tremé, borné par les dites deux rues et les rues Marais et Dumaine, mesurant, conformément à un plan de A. Bourgerol, voyer, en date du 7 août 1838, 32 pieds de face à la rue Tremé sur une profondeur de 105 pieds et de face à la rue Ste. Anne, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1885 en sus du prix de son adjudication et de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1déc—1 5 12 19 26 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District.

Vente pour effectuer un partage.

A. Avégno et als. vs P. Avégno et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 14,009.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 4 novembre 1885 et signé le 11 novembre 1885 il sera vendu à l'encan, dans l'affaire de A. Avégno et als. vs. P. Avégno et als, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti, mesurant 60 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur d'à peu près [illegible] pieds, ce dit lot de terre faisant partie d[illegible] qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Bienville.

2° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot No 4, de l'ilet No [illegible], borné par les rues Decatur, Conti, Chartres et Bienville, mesurant 15 pieds 11 pouces et [illegible] une ligne de face à la rue Decatur sur une profondeur de 181 pieds 2 pouces sur la ligne la plus près de la rue Bienville.

3° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot no 1, dans l'ilet 97, borné par les rues Bourgogne, Bienville, Remparts et Conti, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur à peu près 74 pieds de profondeur et face à la rue Bienville. Le lot forme l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne.

4° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot no 25, dans l'ilet 98, borné par les rues Conti, Remparts, St-Louis et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 120 pieds, mesure française, s'étendant entre lignes parallèles de la rue Conti, en arrière, à seulement quelques pieds de la ligne du fond [illegible] la dite ligne la plus près de la rue Remparts [illegible] de manière à s'élargir dans le fond.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec billets d'acquéreurs portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les propriétés devront être assurées pour leur montant en plein et la police transférée aux porteurs des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1885 en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux du moment de leur adjudication.

Les actes de vente pardevant André Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
[illegible] 5,12,19déc.